

Interpellation

Engorgement quotidien du trafic aux abords de la douane du Creux à Vallorbe, le Conseil d'Etat entend-il prendre le taureau par les cornes ?

Depuis plusieurs années, un engorgement quotidien du trafic aux abords de la douane du Creux à Vallorbe, occasionne d'importantes perturbations tant sur la semi-autoroute reliant Orbe à Vallorbe, que dans les villages voisins.

En effet, les infrastructures routières actuelles peinent à assurer la fluidité du trafic tant des véhicules légers que des poids lourds qui se retrouvent ensemble, sur une voie unique, dès la sortie du rond point du Creux qui dessert la douane.

Il y a lieu de rappeler que près de 13'000 véhicules (16'000 à terme) transitent quotidiennement par cet axe. La concentration du trafic aux heures de pointes est majoritairement due aux travailleurs frontaliers, main d'œuvre indispensable aux entreprises de notre région. Rappeler également que près de 1'000 camions empruntent chaque jour ce tronçon, pour une grande partie en relation directe avec le Port-Franc de Chavornay.

Quotidiennement, un important bouchon de plusieurs kilomètres se crée sur la semi-autoroute Orbe-Vallorbe. Certains usagers n'hésitant pas à faire simplement demi-tour sur la semi-autoroute, ignorant la double ligne blanche et se souciant peu des risques encourus lors de telles manœuvres. Les balises centrales posées par l'OFROU ces derniers jours dans le cadre des mesures de sécurisation, s'avèrent peu dissuasives et n'empêchent pas ce genre de comportement.

Les habitués eux, préfèrent sortir de la semi-autoroute aux Clées et emprunter les routes cantonales tant par les Clées-Le Day-Vallorbe que par Lignerolle-Ballaigues, pour se retrouver tous, mais avec quelques voitures d'avance, au rond point du Creux menant à la frontière française. Un récent contrôle de la police cantonale a d'ailleurs permis de dénombrer près de 700 véhicules en deux heures sur l'un de ces deux axes.

Cette situation devient pénible voire dangereuse pour les usagers, la population et les autorités locales, retrouvant dans nos communes le volume de circulation précédent la construction de la semi-autoroute.

Une solution consistant à dégager le trafic poids lourds du rond point du Creux par la création d'un accès au parking camions au nord de la Jougnenaz, d'une longueur de quelques centaines de mètres, pourrait être sérieusement envisagée. Cette solution permettrait un désengorgement significatif de ce secteur.

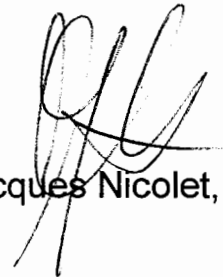
Je me permets de questionner le Conseil d'Etat comme suit :

- 1) Le Conseil d'Etat est-il conscient de la problématique évoquée et des conséquences pour les villages voisins ?
- 2) Le Conseil d'Etat entend-il étudier la solution proposée, voire d'autres, en étroite collaboration avec les partenaires concernés (OFROU, Service des routes, Service des Douanes Suisse, communes, homologues Français) ?
- 3) Le Conseil d'Etat entend-il soutenir les solutions de covoiturage et informer les entreprises régionales et les travailleurs frontaliers des places de parkings d'échanges, permettant de regrouper les travailleurs et de réduire certains parcsages « sauvages » ?
- 4) Le Conseil d'Etat entend-il encourager et informer les entreprises régionales et les travailleurs frontaliers des offres en transports publics existantes ou futures?

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses et des solutions qu'il pourra apporter.

Lignerolle le 8 septembre 2011

Jacques Nicolet, Député



Ne souhaite pas développer